

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2451

16 décembre 2009

SOMMAIRE

2Spark International S.à r.l.	117628	Kernel Holding S.A.	117604
Apilife S.A.	117604	Kinstellar Business Services S.à r.l.	117648
Arelsa Holding S.A.	117604	La Rivière Immobilière SA	117640
Arguedas S.A.-SPF	117604	LIPP 1 S.à r.l.	117620
Bejamac S.A.	117646	LIPP 2 S.à r.l.	117622
Bicat S.A.	117610	Majentel S.A.	117624
Brandenburg Properties 4 S.à r.l.	117620	Manstein Immobilien S.A.	117645
C.E.R.I. Lux	117648	Marc Dieschbourg, Architectes S.A.	117639
Cimpor Reinsurance S.A.	117648	Marmara Holding S.A.	117611
C & K Capital	117639	Massy S.A.	117625
Cleverdan S.A.	117627	Media & Advertising S.à r.l.	117642
Cuauhtemoc S.A.	117641	Memba S.à r.l.	117602
Custom S.A.	117633	Memba S.à r.l.	117602
Dannyboy S.A.	117645	MOV'IT Holding	117643
Enop 1 A.G.	117644	MOV'IT International	117642
Enop 3 A.G.	117646	Obransson Holding S.A.	117626
Errol Finances S.A.	117644	Odemar Holding S.à r.l.	117647
European Value Partners Advisors	117646	Officio International S.A.	117647
Farrell S.à r.l.	117611	Oraxys S.A.	117647
Fiduciaire B + C S. à r.l.	117637	Oraxys S.A.	117642
Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l.	117637	Pischum S.à r.l.	117638
Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l.	117638	Poltech International A.G.	117602
Fininvee S.A.	117628	Rafferty Corporation S.à r.l.	117610
GDF SUEZ Global LNG Holding Sàrl ...	117643	Société Civile Immobilière - Junckel ...	117640
GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl	117641	Speed Promotion S.A.	117602
Gestion et Productions Promotionnelles S.A.	117610	Ubik Luxembourg S.A.	117643
IAB Co-Investing S. à r.l.	117634	U-Lux GmbH	117644
Innova RS Holding S.à r.l.	117634	Vexinlux S.A.	117645
		Yalu S.A.	117628

Poltech International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149440/12.

(090180493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Memba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149441/12.

(090180492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Memba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149442/12.

(090180489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Speed Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.899.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SPEED PROMOTION S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné daté le 30 août 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1532 du 24 octobre 2002, page 73 521. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.899. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll au 10B, rue des Mérovingiens. L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article premier se lise désormais comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "SPEED PROMOTION S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13902. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009149067/72.

(090180529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Arguedas S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 112.792.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUEDAS S.A.-SPF
Signature

Référence de publication: 2009149390/11.

(090180398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Arelsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009149424/13.

(090180440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Apilife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 90.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149385/9.

(090180966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the company KERNEL HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 109.173 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on June 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1261 of November 24, 2005, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on October 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2712 of November 6, 2008.

The meeting is declared open by Mrs Mounira MEZIADI, private employee, residing professionally at Luxembourg, acting as chairperson, and appointing Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who

are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed "ne varietur" by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairperson states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2121 of October 29, 2009 and number 2178 of November 7, 2009;

- in the Lëtzeburger Journal of October 29, 2009 and of November 7, 2009;

as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the present extraordinary general meeting has the following agenda:

Agenda:

1) Acknowledgment of the management report of the board of directors and of the report of the statutory auditor and approbation of the non-consolidated annual accounts of the Company for the financial year ended June 30, 2009.

2) Acknowledgment of the management report of the board of directors and of the report of the independent auditors and approbation of the consolidated annual accounts of the Company for the financial year ended June 30, 2009.

3) Appropriation of the result for the financial year ended June 30, 2009.

4) Discharge from liability granted to the members of the board of directors for their management duties accomplished in the course of the financial year ended June 30, 2009.

5) Discharge from liability granted to the statutory auditor for the performance of the audit of the non-consolidated annual accounts for the financial year ended June 30, 2009.

6) Discharge from liability granted to the independent auditor ("réviseur d'entreprises") for the performance of the audit of the Consolidated annual accounts for the financial year ended June 30, 2009.

7) Renewal of the mandate of Mr Ton Schurink as non-executive director of the Company.

8) Renewal of the mandate of Mr Andrzej Danilczuk as nonexecutive director of the Company.

9) Appointment of the company Baker Tilly Ukraine and renewal of the mandate of TEAMAUDIT S.A. as independent auditors ("réviseurs d'entreprises") of the Company for the audit of the consolidated annual accounts of the Company and its subsidiaries.

10) Granting of an authorisation to the board of directors of the Company to issue new shares of the Company without indication of a nominal value, hence creating an authorised share capital.

Limitation of such authorisation to a period expiring after five (5) years from the date of the publication of the present minutes in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Authorisation to the board of directors to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

11) Adding paragraphs 6 and 7 to article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. (sixth paragraph).** The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at fifty-eight thousand five hundred and forty point three thousand eight hundred and fifty-four Dollars of the United States of America (USD 58,540.3854) represented by two million two hundred and sixteen thousand nine hundred and thirty five (2,216,935) shares without indication of a nominal value.

(seventh paragraph). During a period to expire five (5) years from the date of publication of such authorisation, the board of directors will be and is hereby authorised to issue up to two million two hundred and sixteen thousand nine hundred and thirty-five (2,216,935) shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares."

12) Miscellaneous.

C) As appears from the attendance list, forty million six hundred seventy-one thousand five hundred sixty-four (40,671,464) shares out of sixty-eight million seven hundred forty-one thousand (68,741,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolutions unanimously:

117606

First resolution

After having taken knowledge of the management report of the board of directors and of the report of the statutory auditor, the general meeting hereby approves the non-consolidated annual accounts of the Company for the financial year ended June 30, 2009, in accordance with the accounts included in the Company's Annual Consolidated Report and Company Audited Report for the financial year ended June 30, 2009, published on October 30, 2009 under Shareholder Reports in the Company's website.

Second resolution

After having taken knowledge of the management report of the board of directors and of the report of the independent auditors, the general meeting hereby approves the consolidated annual accounts of the Company for the financial year ended June 30, 2009, in accordance with the accounts included in the Company's Annual Consolidated Report and Company Audited Report for the financial year ended June 30, 2009 and published on October 30, 2009 under Shareholder Reports in the Company's website.

Third resolution

The general meeting hereby approves the proposal of the board of directors to carry forward the unconsolidated loss of the Company for the financial year ended June 30, 2009 in the amount of fourteen million one hundred eighty three thousand five hundred and twenty-two point eighteen Dollars of the United States of America (USD 14,183,522.18) and to declare a dividend at nil for the financial year ended June 30, 2009.

Fourth resolution

The general meeting hereby resolves to grant discharge from liability to the members of the Board of Directors of the Company for their management duties accomplished in the course of the financial year ended June 30, 2009.

Fifth resolution

The general meeting hereby resolves to grant discharge from liability to the statutory auditor for the performance of the audit of the non-consolidated annual accounts of the Company for the financial year ended June 30, 2009.

Sixth resolution

The general meeting hereby resolves to grant discharge from liability to the independent auditors for the performance of the audit of the consolidated annual accounts of the Company's subsidiaries for the financial year ended June 30, 2009.

Seventh resolution

The general meeting hereby resolves to renew the mandate of Mr Ton SCHURINK as non-executive member of the Board of Directors of the Company effective from the day of the present meeting and for a term of one year i.e. until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2010.

Eighth resolution

The general meeting hereby resolves to renew the mandate of Mr Andrzej DANILCZUK as non-executive member of the Board of Directors effective from the day of the present meeting and for a term of one year i.e. until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2010.

Ninth resolution

The general meeting hereby resolves to appoint the company Baker Tilly Ukraine, a company incorporated under the laws of Ukraine, having its registered office in Fizkultury 28 street, 01033 Kiev, Ukraine, registered with the State Register of Enterprises and Organizations of Ukraine under number 30373906 as independent auditor of the Company for an unlimited period of time and to renew for an unlimited period of time the mandate of TEAMAUDIT S.A., a société anonyme, having its registered office in 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.852, as independent auditor for the audit of the consolidated annual accounts of the Company and its subsidiaries.

Tenth resolution

In order to execute the Management Incentive Plan adopted on February 20, 2008, the general meeting, after having acknowledged the report dated October 21, 2009 issued by the Board of Directors of the Company, hereby resolves to authorize the Board of Directors of the Company to issue, from time to time, as specified below, up to two million two hundred and sixteen thousand nine hundred and thirty-five (2,216,935) new shares without indication of a nominal value, hence creating an authorized share capital, excluded the current issued share capital, of fifty-eight thousand five hundred and forty point three thousand eight hundred and fifty-four Dollars of the United States of America (USD 58,540.3854) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

This authorization shall be limited to a period to expire five (5) years from the date of the publication of the present authorization in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The general meeting further resolves that the Board of Directors is authorised to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

Eleventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting hereby resolves to add the sixth and seventh paragraphs to the article five (5) of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. (sixth paragraph).** The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at fifty-eight thousand five hundred and forty point three thousand eight hundred and fifty-four Dollars of the United States of America (USD 58,540.3854) represented by two million two hundred and sixteen thousand nine hundred and thirty five (2,216,935) shares without indication of a nominal value.

(seventh paragraph). During a period to expire five (5) years from the date of publication of the present deed, the board of directors will be and is hereby authorised to issue up to two million two hundred and sixteen thousand nine hundred and thirty-five (2,216,935) shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they have signed together with us, the notary, the présent original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KERNEL HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.173 (la "Société"), constituée suivant acte notarié par devant Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 novembre 2005, sous le numéro 1261. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 novembre 2008 sous le numéro 2712.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Mounira MEZIADI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés à cette assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés. Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils feront référence à ladite liste de présence, établie par les membres du bureau.

Cette liste de présence après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire soussigné, sera conservé à l'étude de ce dernier.

Les procurations des actionnaires représentés à cette assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2121 du 29 octobre 2009 et sous le numéro 2178 du 7 novembre 2009.

- dans le Lëtzeburger Journal du 29 octobre 2009 et du 7 novembre 2009; ainsi qu'il ressort de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes annuels non-consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.
- 2) Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprises et approbation des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.
- 3) Approbation du résultat de l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.
- 4) Décharge de responsabilité donnée aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs fonctions de gestion durant l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.
- 5) Décharge de responsabilité donnée au commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels non-consolidés pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.
- 6) Décharge de responsabilité donnée au réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels consolidés pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.
- 7) Renouvellement du mandat de M. Ton Schurink en tant qu'administrateur non-dirigeant de la Société.
- 8) Renouvellement du mandat de M. Andrej Danilczuk en tant qu'administrateur non-dirigeant de la Société.
- 9) Nomination de la société Baker Tilly Ukraine et renouvellement du mandat de TEAMAUDIT S.A. en tant que réviseurs d'entreprises de la Société pour le contrôle des comptes annuels consolidés de la Société et de ses filiales.
- 10) Octroi d'une autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre de nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale, et de créer ainsi un capital autorisé.
Limitation de cette autorisation à une durée de cinq (5) ans à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.
- 11) Ajout des paragraphes 6 et 7 à l'article 5 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 5. (sixième paragraphe).** Le capital autorisé, excluant le capital social actuel émis, est fixé à cinquante-huit mille cinq cent quarante virgule trois mille huit cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 58.540,3854) représenté par deux millions deux cent seize mille neuf cent trente-cinq (2.216.935) actions sans indication de valeur nominale.

(septième paragraphe). Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cette autorisation, le conseil d'administration sera et est autorisé par les présentes à émettre jusqu'à deux millions deux cent seize mille neuf cent trente-cinq (2.216.935) actions avec ou sans prime émission et à allouer des options pour la souscription d'actions."

12) Divers.

C) Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, quarante millions six cent soixante et onze mille cinq cent soixante-quatre ((40.671.564) actions sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée générale est régulièrement constituée, le quorum requis par la loi atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes annuels non-consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant le 30 juin 2009 conformément aux comptes inclus dans le Rapport Annuel Consolidé de la Société et le Rapport d'Audit de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009, publié le 30 octobre 2009 sur le site internet de la Société sous les Rapports d'Actionnaires.

Deuxième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprises, l'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009 conformément aux comptes inclus dans le Rapport Annuel Consolidé de la Société et le Rapport d'Audit de la Société pour l'exercice social se terminant le 30 juin 2009, publié le 30 octobre 2009 sur le site internet de la Société sous les Rapports d'Actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de reporter les pertes non-consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009 d'un montant de quatorze million cent quatre-vingt trois mille

cinq cent vingt deux virgule dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.183.522,18) et de déclarer un dividende at nil pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder une décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration de la Société pour leurs fonctions de gestion exercées durant l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder une décharge de responsabilité au commissaire aux comptes pour l'exécution de son contrôle des comptes annuels non-consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder une décharge de responsabilité aux réviseurs d'entreprise pour l'exécution de leur contrôle des comptes annuels consolidés des filiales de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 juin 2009.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Ton SCHURINK, en tant qu'administrateur non-dirigeant du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter du jour de la présente assemblée générale et pour une période d'une année i.e. jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Andrzej DANILCZUK, en tant qu'administrateur non-dirigeant du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter du jour de la présente assemblée générale et pour une période d'une année i.e. jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société Baker Tilly Ukraine, une société constituée sous les lois de l'Ukraine, ayant son siège social à rue Fizkultury 28, 01033 Kiev, Ukraine, enregistrée au Registre d'état des sociétés et organisations d'Ukraine sous le numéro 30373906, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée illimitée et de renouveler pour une durée illimitée le mandat de TEAMAUDIT S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 139.852, comme réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels consolidés de la Société et de ses filiales.

Dixième résolution

Afin d'exécuter le Plan d'Intéressement adopté le 20 février 2008, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport daté du 21 octobre 2009 émis par le Conseil d'Administration de la Société, décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre le moment venu, comme cela est stipulé ci-dessous, jusqu'à deux millions deux cent seize mille neuf cent trente-cinq (2.216.935) nouvelles actions sans indication de valeur nominale créant ainsi un capital autorisé, excluant le capital social émis actuellement de cinquante-huit mille cinq cent quarante virgule trois mille huit cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 58.540,3854) conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Cette autorisation sera limitée à une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente autorisation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations au Luxembourg.

L'assemblée générale décide en outre que le Conseil d'Administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

Onzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'ajouter un sixième et un septième paragraphe à l'article cinq des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (sixième paragraphe).** Le capital autorisé, excluant le capital social actuel émis, est fixé à cinquante-huit mille cinq cent quarante virgule trois mille huit cent cinquante-quatre Dollars de Etats-Unis d'Amérique (USD 58.540,3854) représenté par deux millions deux cent seize mille neuf cent trente-cinq (2.216.935) actions sans indication de valeur nominale.

(septième paragraphe). Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cette autorisation, le conseil d'administration sera et est autorisé par les présentes à émettre jusqu'à deux millions deux cent seize mille neuf cent trente-cinq (2.216.935) actions avec ou sans prime émission et à allouer des options pour la souscription d'actions."

117610

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: MEZIADI - SANA - ROZANSKI - J.-J. WAGNER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4290. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff . (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149041/306.

(090180853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Bicat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 128.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149447/13.

(090180479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 48.971.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149455/12.

(090180457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.350.

EXTRAIT

Suivant résolution du gérant unique de la Société prise en date du 14 août 2009, l'adresse de la Société est transférée du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, à compter du 14 août 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009149688/14.

(090181651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149437/12.

(090180503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Farrell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of November.

Before Us Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268, here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on November 17, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form. Name. Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Farrell S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the board of managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification.

The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits.

Art. 19. Financial year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law.

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:
 - Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cite Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.
3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268.

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme. Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Farrell S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales.

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Article 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société: Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 novembre 2009 Relation: ECH/2009/1688 Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé.): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009149178/487.

(090180720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Brandenburg Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.889.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Properties 4 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149463/12.

(090180520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

LIPP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.279.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LIPP Holdco 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of "LIPP 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.279, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1619 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 October 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of four hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-five pounds sterling (446,835.- GBP) so as to raise it from its amount of one million three hundred and thirty thousand pounds sterling (1,330,000.- GBP) up to an amount of one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and thirty-five pounds sterling (1,776,835.- GBP) by the issue of four hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-five (446,835) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of four hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-five pounds sterling (446,835.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and thirty-five pounds sterling (1,776,835.- GBP) divided into one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and thirty-five (1,776,835) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"LIPP Holdco 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérante, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "LIPP 1 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.279, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1619 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quarante-six mille huit cent trente-cinq Livres Sterling (446.835,- GBP) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent trente mille Livres Sterling (1.330.000,- GBP) à un million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-cinq Livres Sterling (1.776.835,- GBP) par l'émission de quatre cent quarante-six mille huit cent trente-cinq (446.835) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de quatre cent quarante-six mille huit cent trente-cinq Livres Sterling (446.835,- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-cinq Livres Sterling (1.776.835,- GBP) divisé en un million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-cinq (1.776.835) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13653. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009149040/94.

(090181002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LIPP Holdco 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of "LIPP 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.276, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1627 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 October 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-nine thousand one hundred and five pounds sterling (149,105.- GBP) so as to raise it from its amount of two hundred and eighty thousand pounds sterling (280,000.- GBP) up to an amount of four hundred and twenty-nine thousand one hundred and five pounds sterling (429,105.- GBP) by the issue of one hundred and forty-nine thousand one hundred and five (149,105) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The contribution of one hundred and forty-nine thousand one hundred and five pounds sterling (149,105.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at four hundred and twenty-nine thousand one hundred and five pounds sterling (429,105.- GBP) divided into four hundred and twenty-nine thousand one hundred and five (429,105) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

117623

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"LIPP Holdco 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérante, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "LIPP 2 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.276, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1627 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-neuf mille cent cinq Livres Sterling (149.105,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt mille Livres Sterling (280.000,- GBP) à quatre cent vingt-neuf mille cent cinq Livres Sterling (429.105,- GBP) par l'émission de cent quarante-neuf mille cent cinq (149.105) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de cent quarante-neuf mille cent cinq Livres Sterling (149.105,- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à quatre cent vingt-neuf mille cent cinq Livres Sterling (429.105,- GBP) divisé en quatre cent vingt-neuf mille cent cinq (429.105) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13655. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009149039/91.

(090181056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Majentel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.599.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "MAJENTEL S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 août 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 108 du 13 février 2001, page 5157. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77 599. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article premier se lise désormais comme suit:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "MAJENTEL S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

117625

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13896. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009149038/72.

(090180378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Massy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 132.698.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MASSY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.698, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2652 du 20 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social en ajoutant un nouvel premier alinéa à l'article 4 ayant la teneur suivante:

"La société a pour objet le négoce de tous matériaux ferreux et non-ferreux."

2. Modification corrélative du deuxième alinéa de l'article 4 comme suit:

"La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations."

3. Nomination d'une personne déléguée de la gestion journalière, occupant la fonction de directeur technique et fixation de la durée de son mandat ainsi que de ses pouvoirs.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant un nouvel premier alinéa à l'article 4 ayant la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** La société a pour objet le négoce de tous matériaux ferreux et non-ferreux."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier corrélativement le dorénavant deuxième alinéa de l'article 4 comme suit:

"La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations."

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Georges de SOUSA DURAES, employé privé, né à Longwy (France), le 16 mai 1966, demeurant à F-54860 Haucourt Moulaine, 27bis, rue de la Seine, comme déléguée de la gestion journalière, occupant la fonction de directeur technique pour une durée indéterminée.

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature du directeur technique comme suit:

Le directeur technique pourra engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2009. Relation GRE/2009/4267. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149037/66.

(090180851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBRANSSON HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / C. GASPAR

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Director

Référence de publication: 2009149428/12.

(090180433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Cleverdan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.594.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CLEVERDAN S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 août 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 91 du 7 février 2001, page 4364. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77 594. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article premier se lise désormais comme suit:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa) . "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "CLEVERDAN S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

- la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13895. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009149047/72.

(090180372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

2Spark International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2Spark International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149435/12.

(090180508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Yalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 14.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149436/13.

(090180506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Finivee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 149.363.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Fiduciaire GLACIS S. à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.939, dûment représentée par son gérant Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé par les présentes par le propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de FININVEE S.A. (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué (s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable.

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 18 mai 2010.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, Fiduciaire Glacis S.à r.l., prénommée, représentant l'intégralité du capital social déclare souscrire les trois cent dix (310) actions et les libérer intégralement en espèces par le versement du montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) de sorte que ledit montant se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;
 - Madame Denise VERVAET, employée, née le 13 février 1954 à Molenbeek-St-Jean (Belgique), demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - Madame Sabrina COLLETTE, employée, née le 14.08.1979, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 81.939
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49116. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149158/255.

(090180724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CUSTOM S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 124.470, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, alors notaire de résidence à Remich, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 681 du 23 avril 2007. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussignée, le 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1750 du 10 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacopo ROSSI, licencié en sciences politiques, domicilié professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mohammed KARA, ingénieur commercial, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pascale BOUGARD, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 12. a) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. a).** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.";

2. Modification de l'article 13. d) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. d).** La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux des administrateurs, directeurs, ou autres agents chargés de la gestion journalière de la Société";

3. Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à deux ou plusieurs administrateurs, directeurs, ou autres agents chargés de la gestion journalière de la Société.";

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 12. a) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. Administrateurs.**

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 13. d) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. d)** . La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux des administrateurs, directeurs, ou autres agents chargés de la gestion journalière de la Société."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à deux ou plusieurs administrateurs, directeurs, ou autres agents chargés de la gestion journalière de la Société."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Rossi, M. Kara, P. Bougard et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009 Relation: LAC/2009/48147. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149046/66.

(090180649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IAB Co-Investing S. à r.l.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

INNOVA/4 L.P., a limited partnership registered under laws of England, having its principal place of business at Walkers SPV Limited, Walker House, PC Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mr Dario SALVATI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on October 28, 2009, himself here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of substitution given on October 30, 2009.

Which power of attorney, with substitution, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "IAB CO-INVESTING S.à r.l.", with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 139.627, has been incorporated by deed dated June 18, 2008 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 16, 2008 under number 1.751, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred EURO (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one EURO (1.- EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "INNOVA RS HOLDING S.à r.l.";
2. Amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Resignation of Mr Robert L. CONN and of Mr Andrej Michal BARTOS as B Managers of the Company with effect as at October 28th, 2009 and discharge to grant them;
4. Appointment of Mr Krzysztof KRAWCZYK, Mr Leszek MUZYCZYSZYN and Mr Iain HAGGIS as B Managers of the Company with effect as at October 28th, 2009 and determination of their mandate;
5. Miscellaneous.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to change the Company's name into "INNOVA RS HOLDING S.à r.l." with effect as of today's date.

Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 4 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "INNOVA RS HOLDING S.à r.l."

Third resolution

The General Meeting accepts the resignation of Mr Robert L. CONN and of Mr Andrej Michal BARTOS as B Managers of the Company with effect as at October 28th, 2009 and, by special vote, grants them full discharge for the execution of their mandate up to this date.

Fourth resolution

The General Meeting appoints Mr Krzysztof KRAWCZYK, Mr Leszek MUZYCZYSZYN and Mr. Iain HAGGIS, all with professional address at Rondo ONZ 1, 35th Floor, PL-00-124 Warsaw, as B Managers of the Company with effect as at October 28th, 2009 for an unlimited period of time.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) soussignée.

A COMPARU

INNOVA/4 L.P., une société constituée suivant la loi anglaise, ayant son principal établissement à Walkers SPV Limited, Walker House, PC Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par Monsieur Dario SALVATI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2009, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir de substitution donné le 30 octobre 2009.

Ladite procuration, avec substitution, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée "IAB CO-INVESTING S.à r.l.", ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 139.627, a été constituée suivant acte reçu en date du 18 juin 2008 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juillet 2008, sous le numéro 1.751.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (1,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "INNOVA RS HOLDING S.à r.l.";
2. Modification de l'article 4 des statuts;
3. Démission de M. Robert L. CONN et de M. Andrej Michal BARTOS comme gérants B de la Société avec effet au 28 octobre 2009 et décharge à leur donner;
4. Nomination de M. Krzysztof KRAWCZYK, M. Leszek MUZYCZYSZYN et M. Iain HAGGIS comme gérants B de la société avec effet au 28 octobre 2009 et détermination de leur mandat;
5. Divers.

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de changer la dénomination de la Société en "INNOVA RS HOLDING S.à r.l." avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "INNOVA RS HOLDING S.à r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Robert L. CONN et de Monsieur Andrej Michal BARTOS comme gérants B de la Société avec effet au 28 octobre 2009 et, par vote spécial, leur accorde pleine décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la nomination de Krzysztof KRAWCZYK, M. Leszek MUZYCZYSZYN et M. Iain HAGGIS comme gérants B de la société avec effet au 28 octobre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46316. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149043/120.

(090180397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fiduciaire B + C S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.554.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frank BAULER, employé privé, né à Luxembourg le 23 mars 1967, demeurant à L-2630 Luxembourg, 114, rue de Trèves, ici représenté par Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 10 novembre 2009;

2) La société à responsabilité limitée CECE, S. à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.863, ici représentée par son gérant Monsieur Claude CAHEN, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte d'une partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Fiduciaire B + C S. à r. l.", ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1526 du 23 juillet 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les associés déclarent que la présente réunion est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale est changée en Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l. En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l.". Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cahen, C. Cahen et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5792. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149045/49.

(090180654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pischum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.696.500,00.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 25, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 143.946.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2009

1. Les démissions de:

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, né le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Philippe STOCK, employé privé, né le 10 septembre 1960 à Gosselies, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

de leur mandat de Gérant, sont acceptées avec effet à la présente Assemblée.

2. Monsieur Michel ROOS, Gérant de sociétés, né le 23 février 1954 à Strasbourg, France, demeurant au 25, rue d'Orval, L-2270 Luxembourg, est nommé Gérant unique pour une période illimitée.

3. Le siège social est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 25, rue d'Orval, L-2270 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

PISCHUM S. à r. l.

Michel ROOS

Gérant unique

Référence de publication: 2009149713/25.

(090181188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

L.P.G., Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.426.

L'an deux mille neuf, Le douze novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

2.- Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Denis COLIN et Monsieur Jonathan BEGGIATO, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l.. en abrégé L.P.G.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 373 du 7 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.426, au capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune.

2. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,00), pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,00) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), sans création de parts sociales nouvelles, mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales existantes à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,00), pour la porter de cent euros (EUR 100,00) à mille euros (EUR 1.000,00).

3. Cette augmentation est libérée par incorporation au capital social de bénéfices non distribués, à concurrence de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,00). La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la

production des comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société, approuvés par assemblée générale du 26 octobre 2009 et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 29 octobre 2009.

Ce bilan, après avoir été paraphé "ne varietur" restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

4. Les associés décident en conséquence de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), divisé en deux cents (200) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Colin, J. Beggato, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation LAC/2009/48192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149044/43.

(090180530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Marc Dieschbourg, Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S. Rossi

Référence de publication: 2009149543/11.

(090180784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

C & K Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 136.572.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C & K CAPITAL S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 25 novembre 2009 que:

1. L'assemblée a décidé d'accepter les démissions des Messieurs Xavier MANGIULLO, Mirko LA ROCCA et Fabrizio PENSO de leur poste d'administrateurs de la société.

2. L'assemblée a décidé de nommer au conseil d'administration en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Monsieur Aurélien WIES, employé privé, né à Villerupt, (France), le 27 août 1982, demeurant à F-54190 Villerupt, 40, rue Jules Michelet, (France);

b) Monsieur Eric FAYS, employé privé, né à Messancy, (Belgique), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} ;

c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} .

Leur mandat sera d'une durée de 6 ans et prendra fin le 24 novembre 2015.

3. L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Francesca DOCCHIO de son poste de commissaire aux comptes de la société.

4. L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} , (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480). Son mandat sera d'une durée de 6 ans et prendra fin le 24 novembre 2015.

5. L'assemble a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149716/31.

(090181689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

La Rivière Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.897.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 avril 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Armand LICINI né à Tubize (Belgique), le 8/02/1937 et demeurant au 101, Kapelstraat, B-1700 Dilbeek, Belgique, Madame Angelina LICINI née à Ixelles (Belgique), le 8/11/1939 et demeurant au 101, Kapelstraat, B-1700 Dilbeek, Belgique et Monsieur Jean-Marc FABER né à Luxembourg, le 7/04/1966 et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Christophe MOUTON n'est pas reconduit. La Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est nommée en remplacement de Monsieur Christophe MOUTON jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Le mandat de l'administrateur à savoir Monsieur Manuel BORDIGNON, arrivant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle, ne sera pas reconduit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA RIVIERE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149840/23.

(090181373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Société Civile Immobilière - Junckel, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg E 1.857.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marco JUNCKEL, employé privé, né à Luxembourg, le 14 septembre 1961, demeurant à L-3425 Dudelange, 92, rue Nic. Bieber;
- 2.- Madame Mathilde Françoise dite Tilly FRITSCH, associé-gérant, née à Dudelange, le 05 juillet 1964, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE - JUNCKEL, avec siège social à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section E numéro 1857,

constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07 février 1996, publié au Mémorial C numéro 932 du 07 décembre 1999,

dont le capital social est de CINQUANTE MILLE FRANCS (LUF 50.000,-), représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, réparti comme suit:

1.- Monsieur Marco JUNCKEL, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Madame Mathilde Françoise dite Tilly FRITSCH, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé, sinon dûment provisionné,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,
 - que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble ou de droits immobiliers au Luxembourg.
 - que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,
 - qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée;
- qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
- que décharge est accordée au gérant de la société,
 - que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Junckel, Fritsch, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/13000. Reçu soixante-quinze euros: 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009149751/45.

(090181684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Cuauhtemoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 54.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150526/9.

(090181885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.796.

EXTRAIT

Il résulte des assemblées générales extraordinaires des 30 octobre 2009 et 1^{er} novembre 2009 des actionnaires de la société GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.796 que:

- Monsieur Ignace Braeckman a été révoqué de ses fonctions d'administrateur à compter du 30 octobre 2009;
- Monsieur Jean-Luc Colonna a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} novembre 2009;
- Monsieur Philip Olivier né le 9 février 1959 à Varsenare, Belgique, résidant à 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg a été nommé gérant à pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} novembre 2009.

En conséquence le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Philip Olivier;
- François Cahagne;
- Angélique Wettly-Gourlay;
- Jan Brackenier;
- Florence Poncelet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009150402/26.

(090182161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Oraxys S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 165.500,00.

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 112.196.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 29 mai 2009

Première résolution: Nouveaux mandats d'administrateurs

L'Assemblée Générale approuve la nomination de deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011. L'Assemblée décide de nommer Mr Olivier Levy, Employé Privé, né à Paris (France) le 3 juin 1972, demeurant à Tassin la Demi-Lune, avenue Mathieu Misery 12, F-69160 France, et Mr Loïc Alexandre, Employé Privé, né à Lyon (France) le 21 août 1974, demeurant à Paris, rue Saint Charles 79, F-75015 France, comme nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Grégory Fayolle / Bertrand Manhe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150390/17.

(090182394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

MOV'IT International, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.249.

—
Les pouvoirs de signatures autorisés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009150414/11.

(090182550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Media & Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.211.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé, enregistré à Redange/Attert, le 20 octobre 2009, Relation: RED/2009/1120, annexé à un acte d'assemblée générale reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 16 octobre 2009, numéro 1331 de son répertoire, enregistré à Redange/Attert, le 20 octobre 2009 sous la même relation que la cession de parts prénommée, concernant la société «MEDIA & ADVERTISING S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à SENNINGERBERG, en date du 8 avril 2004,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 8 juin 2004, numéro 587, page 28.158. signée à Luxembourg, en date du 28 mai 2009, que:

1) Madame Françoise COUSET, demeurant à B-6880 ORGEO, 8, rue du Bout d'en Bas, propriétaire de 100 (cents) parts sociales de ladite société,

a cédé toutes ses parts sociales à la société anonyme PORTO FINANCE SA, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.884.

Redange/Attert, le 19 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2009150409/26.

(090182730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ubik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 95.381.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juin 2008 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150410/17.

(090182382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

MOV'IT Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 148.248.

—
Les pouvoirs de signature autorisés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009150413/11.

(090182557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

GDF SUEZ Global LNG Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.795.

—
EXTRAIT

Il résulte des assemblées générales extraordinaires des 30 octobre 2009 et 1^{er} novembre 2009 des actionnaires de la société GDF SUEZ Global LNG Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.795 que:

- Monsieur Ignace Braeckman a été révoqué de ses fonctions d'administrateur à compter du 30 octobre 2009;
- Monsieur Jean-Luc Colonna a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} novembre 2009;
- Monsieur Philip Olivier né le 9 février 1959 à Varsenare, Belgique, résidant à 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg a été nommé gérant à pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} novembre 2009.

En conséquence le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Philip Olivier;
- François Cahagne;
- Angélique Wettly-Gourlay;
- Jan Brackener;
- Florence Poncelet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009150405/26.

(090182153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Enop 1 A.G., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.809.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, domicilié au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009150424/17.

(090182713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

U-Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 2, Wenkel fest.

R.C.S. Luxembourg B 105.827.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2009150444/11.

(090181798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Errol Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.755.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 novembre 2009

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERROL FINANCES S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009150396/26.

(090182180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Dannyboy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.906.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 novembre 2009

Démission de Monsieur Karl Guénard en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et au plus tard lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150412/17.

(090182396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Manstein Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 115.306.

—
Par la présente, j'ai l'honneur vous informer de ma décision de démissionner des fonctions d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2009150415/11.

(090182716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Vexinluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 90.952.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 novembre 2009

Quatrième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009150393/26.

(090182213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Enop 3 A.G., Société Anonyme.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.811.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, domicilié au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009150425/17.

(090182712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2009150445/11.

(090182167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Bejimak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 96.241.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2009

Renouvellement du mandat d'administrateur, pour une durée illimitée, de Jean-Marc PAULUS, né le 21 mai 1956 à Verviers, demeurant à B-4910 Polleur, Rue Petit Jonckeu, 38.

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué, pour une durée illimitée, de Jean-Marc PAULUS, né le 21 mai 1956 à Verviers, demeurant à B-4910 Polleur, Rue Petit Jonckeu, 38.

Renouvellement du mandat d'administrateur, pour une durée illimitée, de Etienne Richelle, né le 30 avril 1970 à Uccle, demeurant à B-1420 Braine L'Alleud, avenue du Chemin creux, 3

Renouvellement du mandat d'administrateur, pour une durée illimitée, de Suha Doratli, né le 01/01/1951 à Ankara, demeurant à Yorganci Ciftligi Mevki, Yyp Konutlari 53, Uskumrukoy à Istanbul (Turquie).

Renouvellement du mandat d'administrateur, pour une durée illimitée, de Yavuz Doratli, né le 23/08/1980 à Ankara, demeurant à Yorganci Ciftligi Mevki, Yyp Konutlari 53, Uskumrukoy à Istanbul (Turquie).

Démission de Fiduciaire & Expertises S.A., RC Luxembourg B 70.909, avec siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes.

Nomination, pour une durée illimitée, de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, avec siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon 53 comme commissaire aux comptes.

Jean-Marc PAULUS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009150392/24.

(090182242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Oraxys S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 165.500,00.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 112.196.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 29 mai 2009

Deuxième résolution: Mandat du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de mandater comme Commissaire aux Comptes Fiduciaire HRT, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B125.213. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Grégory Fayolle / Bertrand Manhe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150388/16.

(090182400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Officio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.763.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Officio International S.A.

Marcus Jacobus Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2009150498/14.

(090181812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Odemar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.668.

—
Extrait de la décision de l'associé unique de la société ODEMAR HOLDING S.à.r.l. adoptée le 16 novembre 2009

- Faubourg Limited, société de droit des Antilles Britanniques ayant son siège social Mitchell House, the Valley, Anguilla aux Antilles Britanniques a cédé 250 parts sociales détenues dans la Société à Mr Everardus Marc VEEN demeurant à 46, De Zevenster B-2970 Schilde avec date effective le 1^{er} avril 2009.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé et d'enregistrer la cession des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

ODEMAR HOLDING S.à.r.l.

Représentée par EUROLEX MANAGEMENT S.A

Gérant

Représenté par: Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2009149957/21.

(090181308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Kinstellar Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.481.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Kinstellar Business Services S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009149962/15.

(090181162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Cimpor Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.242.

Extrait des résolutions prises par écrit en date du 12 octobre 2009

Le Conseil prend note de la démission M. Manuel Luis Barata de Faria Blanc en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil coopte M. Antonio Costa Custódio de Morais Varela en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Le Conseil nomme Antonio Costa Custódio de Morais Varela demeurant Rue Marquês de Tomar N°92, 1050-157 Lisboa, Portugal, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2009149961/18.

(090181788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

C.E.R.I. Lux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 123.644.

EXTRAIT

En date du 1^{er} novembre 2009, la société anonyme FISTAL FINANCE S.A. établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.739 a transféré 100 parts sociales de la Société à la société anonyme ATML FINAUXA S.A. établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.970.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149960/18.

(090181538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.
